



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE RÈGLEMENT 2024-17

AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 4 mars 2024, le conseil municipal de Val-d'Or a adopté le règlement 2024-17 décrétant une dépense de 3 283 500 \$ et un emprunt de 3 283 500 \$ pour la réalisation de divers travaux de réfrigération, réfection, entretien, maintenance et modernisation de bâtiments municipaux, club sports, piscine, aréna, complexe culturel et station de pompage.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans le registre tenu à cette fin. Les personnes habilitées à voter voulant faire inscrire leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie, permis de conduire ou passeport, certificat de statut d'indien ou carte d'identité des Forces armées canadiennes.
3. Ce registre sera accessible de **9 h à 19 h du lundi 25 mars au vendredi 29 mars 2024 inclusivement, aux bureaux du Service culturel/bibliothèque situés dans le Complexe culturel Marcel-Monette au 600, 7^e Rue, Val-d'Or.**
4. Le nombre de demandes requis pour la tenue d'un scrutin référendaire pour ce règlement est de 2 603 personnes. Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Les résultats de la procédure d'enregistrement seront annoncés le mardi 2 avril 2024, à 10 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 855, 2^e Avenue, Val-d'Or.
6. Ce règlement peut être consulté au Service du greffe de l'hôtel de ville, situé au 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 4 mars 2024, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée dans la municipalité et;
 - être domiciliée depuis au moins six mois au Québec et;
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8. Tout propriétaire unique non-résident d'un immeuble ou occupant unique non-résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
 - l'inscription à ce titre est conditionnelle à la réception par la municipalité d'un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant ou une résolution demandant cette inscription.
9. Tout copropriétaire indivis non-résident d'un immeuble ou cooccupant non-résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale :
- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 4 mars 2024 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
 - avoir produit avant ou lors de la signature du registre, la résolution désignant la personne autorisée à signer le registre sur la liste référendaire, le cas échéant.

DONNÉ à Val-d'Or, le 13 mars 2024.

SIGNÉ

Christine Saillant
Assistante-greffière



RÈGLEMENT 2024-17

Règlement décrétant une dépense de 3 283 500 \$ et un emprunt de 3 283 500 \$ pour la réalisation de divers travaux de réfrigération, réfection, entretien, maintenance et modernisation de bâtiments municipaux, club sports, piscine, aréna, complexe culturel et station de pompage.

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 19 février 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSIDÉRATION de ce qui précède, le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLES

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le conseil municipal est autorisé à faire exécuter les travaux mentionnés au présent règlement conformément aux devis ci-dessous énumérés, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par le Service d'entretien des bâtiments et approuvées le 15 février 2024 par M. Phillip Sidorenko, ingénieur et directeur du Service de l'ingénierie, figurant à l'annexe A du présent règlement et en faisant partie intégrante.

DESCRIPTION
Travaux de réfrigération au Club sports Belvédère
Travaux de réfection de la façade au 123, avenue Perrault
Travaux d'entretien et de maintenance du Service des bâtiments
Travaux de remplacement d'une unité de CVCA Desert Air à la piscine Oriel Riopel
Travaux de toiture au Centre Agnico-Eagle – Salle mécanique Glace 1 de l'aréna
Travaux d'échangeur à plaque au Centre Agnico-Eagle
Travaux de remplacement d'une unité de ventilation au complexe culturel Marcel-Monette – Centre d'exposition
Travaux d'ascenseur au complexe culturel Marcel-Monette
Travaux d'ajout de caméras au Service sports et plein air
Travaux majeurs de modernisation à la station de pompage des eaux usées au 1425, rue des Foreurs

Article 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 283 500 \$ incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, pour les fins du présent règlement.

Article 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 283 500 \$ sur une période de dix ans.

Article 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville de Val-d'Or, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 7

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 8

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

ADOPTION, le 4 mars 2024.

APPROBATION PAR LE MAMH, le

ENTRÉE EN VIGUEUR, le

SIGNÉ

CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse

SIGNÉ

KATY VEILLEUX, notaire
Greffière

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2024-17

ANNEXE A

RÉSUMÉ DES COÛTS

DESCRIPTION	MONTANT
ESTIMATION DES TRAVAUX DE RÉFRIGÉRATION AU CLUB SPORTS BELVÉDÈRE	55 000 \$
ESTIMATION DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DE LA FAÇADE AU 123, AVENUE PERRAULT	7 000 \$
ESTIMATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DU SERVICE DES BÂTIMENTS	383 000 \$
ESTIMATION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE UNITÉ DE CVCA DESERT AIR À LA PISCINE ORIEL RIOPEL	300 000 \$
ESTIMATION DES TRAVAUX DE TOITURE AU CENTRE AGNICO EAGLE SALLE MÉCANIQUE GLACE 1 DE L'ARÉNA	35 000 \$
ESTIMATION DES TRAVAUX D'ÉCHANGEUR À PLAQUE AU CENTRE AGNICO EAGLE	60 000 \$
ESTIMATION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE UNITÉ DE VENTILATION AU COMPLEXE CULTUREL MARCEL-MONETTE - CENTRE D'EXPOSITION	500 000 \$
ESTIMATION DES TRAVAUX D'ASCENSEUR AU COMPLEXE CULTUREL MARCEL-MONETTE	35 000 \$
ESTIMATION DES TRAVAUX POUR LE RAJOUT DE CAMÉRAS AU SERVICE SPORTS ET PLEIN AIR	10 000 \$
ESTIMATION DES TRAVAUX MAJEURS DE MODERNISATION À LA STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES (1425, rue des Foreurs)	1 600 000 \$
Sous-total	2 985 000 \$
FRAIS DE FINANCEMENT (±10 %)	298 500 \$
TOTAL	3 283 500 \$



PHILLIP SIDORENKO, ing., directeur
OIQ #5063140
Le 15 février 2024

ESTIMATION DES TRAVAUX DE RÉFRIGÉRATION
AU CLUB SPORTS BELVÉDÈRE

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
RÈGL : 2024-17 #1					
1.	Ajout d'un adoucisseur d'eau	forfaitaire	8 000,00 \$	1	8 000,00 \$
2.	Changement aux lumières DEL	forfaitaire	40 000,00 \$	1	40 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					48 000,00 \$
FRAIS INCIDENTS			IMPRÉVUS (± 10 %)		4 800,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					52 800,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		2 633,40 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					55 433,40 \$
TOTAL ARRONDI					55 000,00 \$

Mcfadden-
Gingras

Signé numériquement par McFadden-Gingras
DN : cn=Mcfadden-Gingras, c=CA, ou=Ville de Val-
d'Or, ou=Service de Gestion des Bâtiments,
email=hendrix.mcfadden-gingras@ville.valdord.qc.ca
Raison : Approuvé
Emplacement : Ville de Val-d'Or, Service de Gestion
des bâtiments
Date : 2024.02.15 08:53:05 -05'00'

Préparé par Hendrix McFadden-Gingras, directeur
Le 23 janvier 2024

ESTIMATION DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DE LA FAÇADE AU 123, AVENUE PERRAULT

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ	TOTAL
	RÈGL : 2024-17 #2		a	b	a x b = c
1.	Rénovation extérieure (maison en bois rond): - Sablage de toutes les billes; - Rafranchir la teinture des fenêtres; - Application de deux couches de produit contre la moisissure et les champignons.	forfaitaire	6 000,00 \$	1	6 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					6 000,00 \$
FRAIS INCIDENTS			IMPRÉVUS (±5 %)		300,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					6 300,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50% de 9,975%)		314,21 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					6 614,21 \$
TOTAL ARRONDI					7 000,00 \$

Mcfadden-
Gingras

Signé numériquement par McFadden-Gingras
DN: cn=Mcfadden-Gingras, c=CA, o=Ville de Val-
d'Or, ou=Service de Gestion des Bâtiments,
email=hendrix.mcfadden-gingras@ville-vald'or.qc.ca
Raison: Approuvé
Emploiment: Vice de Val-d'Or, Service de Gestion
des bâtiments
Date: 2024.02.15 09:35:03 -0500

Préparé par Hendrix McFadden-Gingras, directeur
Le 23 janvier 2024

**TOTAL DES COÛTS DIRECTS**

TAXES NETTES

18 154,50 \$

TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES

382 154,50 \$

TOTAL ARRONDI

383 000,00 \$

Préparé par Hendrix McFadden-Gingras, directeur
Le 23 janvier 2024

**ESTIMATION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE UNITÉ DE CVCA DESERT AIR
À LA PISCINE ORIEL-RIOPEL**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL : 2024-17 #4				
1.	Remplacement et réparation de l'unité de déshumidification	forfaitaire	260 000,00 \$	1	260 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					260 000,00 \$
FRAIS INCIDENTS			IMPRÉVUS (10 %)		26 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					286 000,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		14 264,25 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					300 264,25 \$
TOTAL ARRONDI					300 000,00 \$

**Mcfadden-
Gingras**

Signé numériquement par McFadden-Gingras
DN : cn=Mcfadden-Gingras, o=CA, ou=Ville de Val-
d'Or, ou=Service de Gestion des Bâtiments,
email=hendrix.mcfadden-gingras@ville.vald'or.qc.ca
Raison : Approuvé
Emplacement : Ville de Val-d'Or, Service de Gestion
des bâtiments
Date : 2024.02.15 08:35:29 -0500'

Préparé par Hendrix McFadden-Gingras, directeur
Le 23 janvier 2024

**ESTIMATION DES TRAVAUX DE TOITURE AU CENTRE AGNICO EAGLE
SALLE MÉCANIQUE GLACE 1 DE L'ARÉNA**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL : 2024-17 #5				
1.	Réfection de toiture salle mécanique : enlèvement et remplacement des matériaux, membrane élastomère, isolation, pare-vapeur et support de couverture	pi ²	35,00 \$	850	29 750,00 \$
2.	Conditions de chantier et SST : Travaux en hauteur	forfaitaire	700,00 \$	1	700,00 \$

TOTAL DES COÛTS DIRECTS **30 450,00 \$**

FRAIS INCIDENTS IMPRÉVUS (10 %) **3 045,00 \$**

TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS **33 495,00 \$**

TAXES NETTES TVQ (50 % de 9,975 %) **1 670,56 \$**

TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES **35 165,56 \$**

TOTAL ARRONDI **35 000,00 \$**

**Mcfadden-
Gingras**

Signé numériquement par McFadden-Gingras
DN : cn=Mcfadden-Gingras, o=CA, ou=Ville de Val-
d'Or, ou=Service de Gestion des Bâtiments,
email=hendrix.mcfadden-gingras@ville.valdor.qc.ca
Reason : Approuvé
Emplacement : Ville de Val-d'Or, Service de Gestion
des bâtiments
Date : 2024.02.15 08:35:36 -05'00'

Préparé par Hendrix McFadden-Gingras, directeur
Le 23 janvier 2024



ESTIMATION DES TRAVAUX D'ÉCHANGEUR À PLAQUE
AU CENTRE AGNICO EAGLE

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL : 2024-17 #6				
1.	Overhaul/réparation échangeur à plaque	forfaitaire	52 000,00 \$	1	52 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					52 000,00 \$
FRAIS INCIDENTS			IMPRÉVUS (10 %)		5 200,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					57 200,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		2 852,85 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					60 052,85 \$
TOTAL ARRONDI					60 000,00 \$

Mcfadden-
Gingras

Signé numériquement par McFadden-Gingras
DN : cn=Mcfadden-Gingras, c=CA, ou=Ville de Val-
d'Or, ou=Service de Gestion des Bâtiments,
email=henrix.mcfadden-gingras@ville.valdor.qc.ca
Raison : Approuve
Emplacement : Ville de Val-d'Or, Service de Gestion
des Bâtiments
Date : 2024.02.15 09:35:45 -0500

Préparé par Hendrix McFadden-Gingras, directeur
Le 23 janvier 2024

ESTIMATION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE UNITÉ DE VENTILATION AU COMPLEXE CULTUREL MARCEL-MONETTE - CENTRE D'EXPOSITION

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL : 2024-17 #7				
1.	Remplacement de l'unité de ventilation	forfaitaire	200 000,00 \$	1	200 000,00 \$
2.	Travaux de remplacement de l'unité	forfaitaire	233 000,00 \$	1	233 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					433 000,00 \$
FRAIS INCIDENTS			IMPRÉVUS (10 %)		43 300,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					476 300,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		23 755,46 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					500 055,46 \$
TOTAL ARRONDI					500 000,00 \$

**Mcfadden-
Gingras**

Signé numériquement par Mcfadden-Gingras
DN : cn=Mcfadden-Gingras, o=CA, ou=Ville de Val-
d'Or, ou=Service de Gestion des Bâtiments
email=hendrix.mcfadden-gingras@ville.vald'or.qc.ca
Raison : Approuvé
Emplacement : Ville de Val-d'Or, Service de Gestion
des bâtiments
Date : 2024.02.15 08:35:53 -0500

Préparé par Hendrix McFadden-Gingras, directeur
Le 23 janvier 2024



Gestion des bâtiments

**ESTIMATION DES TRAVAUX D'ASCENSEUR AU
COMPLEXE CULTUREL MARCEL-MONETTE**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL : 2024-17 #8				
1.	Réparation / optimisation ascenseur	forfaitaire	30 000,00 \$	1	30 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					30 000,00 \$
FRAIS INCIDENTS			IMPRÉVUS (10 %)		3 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					33 000,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		1 645,88 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					34 645,88 \$
TOTAL ARRONDI					35 000,00 \$

**Mcfadden-
Gingras**

Signé numériquement par McFadden-Gingras
Dit : cmfadden-gingras, cnCA, cville de Val-
d'Or, ou Service de Gestion des Bâtiments,
email:hendrix.mcfadden-gingras@ville.valdord.qc.ca
Raison : Approuvé
Emplacement : Ville de Val-d'Or, Service de Gestion
des bâtiments
Date : 2024.02.15 08:36:01 -05'00'

Préparé par Hendrix McFadden-Gingras, directeur
Le 23 janvier 2024

ESTIMATION DES TRAVAUX POUR LE RAJOUT DE CAMÉRAS AU SERVICE SPORTS ET PLEIN AIR

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL : 2024-17 #9				
1.	Rajout de caméras pour le Service sports et plein air	forfaitaire	9 000,00 \$	1	9 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					9 000,00 \$
FRAIS INCIDENTS			IMPRÉVUS (10 %)		900,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					9 900,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		493,76 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					10 393,76 \$
TOTAL ARRONDI					10 000,00 \$

Mcfadden-
Gingras

Signé numériquement par McFadden-Gingras
DN : cn=Mcfadden-Gingras, c=CA, ou=Ville de Val-
d'Or, ou=Service de Gestion des Bâtiments,
email=Hendrix.mcfadden-gingras@ville.vald'or.qc.ca
Raison : Apprové
Emplacement : Ville de Val-d'Or, Service de Gestion
des bâtiments
Date : 2024.02.15 08:35:09 -05'00'

Préparé par Hendrix McFadden-Gingras, directeur
Le 23 janvier 2024



**ESTIMATION DES TRAVAUX MAJEURS DE MODERNISATION À LA
STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES (1425, rue des Foreurs)**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-17 #10				
1.	Remplacement de l'entrée électrique	forfaitaire	700 000,00 \$	1	700 000,00 \$
2.	Remplacement de la distribution électrique	forfaitaire	140 000,00 \$	1	140 000,00 \$
3.	Remplacement de l'entrée d'eau	forfaitaire	100 000,00 \$	1	100 000,00 \$
4.	Remplacement de la plomberie	forfaitaire	150 000,00 \$	1	150 000,00 \$
5.	Remplacement des systèmes de ventilation et des conduits	forfaitaire	250 000,00 \$	1	250 000,00 \$
6.	Remplacement des contrôles	forfaitaire	45 000,00 \$	1	45 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					1 385 000,00 \$
FRAIS INCIDENTS			IMPRÉVUS (10 %)		138 500,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					1 523 500,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		75 984,56 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					1 599 484,56 \$
TOTAL ARRONDI					1 600 000,00 \$

**Mcfadden-
Gingras**

Signé numériquement par McFadden-Gingras
DN : cn=Mcfadden-Gingras, c=CA, o=Ville de Val-
d'Or, ou=Service de Gestion des Bâtiments,
email=henri.mcfadden-gingras@ville.valdor.qc.ca
Raison : Approuvé
Emplacement : Ville de Val-d'Or, Service de Gestion
des bâtiments
Date : 2024.02.15 08:36:20 -05'00'

Préparé par Hendrix McFadden-Gingras, directeur
Le 23 janvier 2024